



Bulletin
municipal

n°5



BATS



Année 2019

Que s'est-il passé en 2018 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, batsois ;

Faisons un point sur les actions communautaires.

- Le centre de loisirs Chalosse-Tursan à Geaune est flambant neuf et accueillera dès juin nos bambins plus longtemps durant toutes les vacances scolaires dans des conditions optimales.

- Les aides O.P.A.H. sur le Tursan sont en année deux.

- La maison de santé de SAMADET n'est plus assez grande. Nous avons la chance d'avoir 4 médecins permanents et les services qui les entourent donnent un attrait positif à notre territoire.

Parions que fin 2019, nous n'ayons plus de terrains disponibles au lotissement du Jeppe.



Jean-Jacques DUTOYA

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Le conseil municipal de Bats réunit un maire, 2 adjoints et 7 conseillers municipaux

Maire : DUTOYA Jean-Jacques, retraité

1er adjoint : DUPOUY Jean-Marc, retraité

2ème adjointe : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DEDEBAN François, psychologue scolaire

LABROUCHE Bertrand, boulanger pâtissier

LESPIAU Karine, comptable

LION Marie-Agnès, agricultrice

MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

SIMAO Marco, monteur de jeux pour enfants

Les séances du conseil municipal sont publiques

Homages

L'année 2018 aura vu s'éteindre deux personnalités qui ont occupé des rôles importants pour la municipalité. Le conseil municipal tenait à leur rendre hommage. Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

3

Homage à Roland JOUQUET



Arrivé à Bats en 1975 alors qu'il était militaire à l'ETAP de Pau, Roland fut maire de Bats pendant 2 mandats (de 1983 à 1995). Retraité de l'armée, il fut d'abord chauffeur de bus avant d'ouvrir son auto-école de 1985 à 1996.

Maire, il impulsa de nombreux projets à Bats. L'ancienne mairie fut transformée en logements locatifs avec leurs garages ; la nouvelle mairie et la zone artisanale furent aménagées. Il fit bâtir un multiple rural et les logements qui se trouvent en face de la mairie ainsi qu'une maison d'habitation pour une location vente. Il contribua à l'aménagement de l'école avec la salle à manger, des vestiaires et des toilettes. Et puis c'est sous son impulsion que les arènes furent aménagées en bénévolat avec de nombreux batsois qui mirent la main à la pâte.

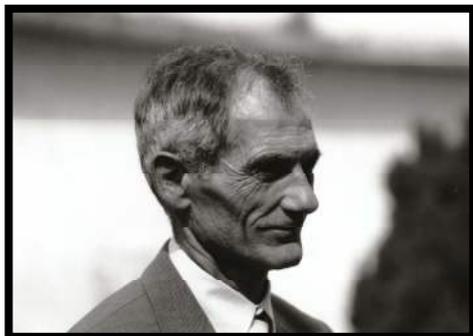
Roland fut aussi celui qui recruta à Marie-Claire PANTAIGNAN sur le poste de secrétaire de mairie.

Au-delà de la commune, Roland fut impliqué dans le canton de Geaune. Vice-président de la communauté de commune auprès de Jean Sarramagnan, il fut en charge des routes.

Bats garde les traces de son passage et nous gardons la mémoire d'un homme engagé.



Homage à Yvon DUMARTIN



Yvon était natif de Samadet mais il travaillait à la ferme batsoise que ses grands parents avaient acheté. Il s'installa dans notre commune en 1990.

Et depuis son arrivée, il fut très impliqué à Bats

Membre de l'ACCA, il participait notamment aux battues pour réduire l'impact des différents nuisibles sur les cultures.

Au sein du comité des fêtes, il occupa le poste de trésorier de 1995 à 2004 et il y resta longtemps impliqué. Toujours présent quand il fallait

donner un coup de main, il était aussi impliqué dans les formations nécessaires au bon usage de la licence IV. Il était un homme qui ne disait jamais non quand on le sollicitait.

C'est donc naturellement qu'il prit part à la gestion communale. Deuxième adjoint de 2002 à 2008, il fut jusqu'au bout le 1^{er} adjoint de Jean-Jacques DUTOYA. D'aucuns se souviennent de la tempête de 2009 où Yvon fut de ceux qui ne ménagèrent pas leurs efforts et leurs tronçonneuses pour réparer les dégâts d'une nature déchaînée.

Tous ceux qui l'ont connu reconnaîtront que sa discrétion n'enlevait rien à son implication, il œuvrait beaucoup de manière toujours efficace au service de la commune. Sa disparition signe une grande perte pour nous tous.

Votre commune

4

Sommaire

Votre commune	La mairie	p.4
	Les décisions du conseil municipal	p.5
	Le budget	p.6
La vie de la commune	Deux départs d'employés communaux...	p.8
	... Et deux arrivées Démographie	p.9
	Eclairage public des Bidalons Sol au hall polyvalent Façade de l'ancienne mairie	p.10
	Ventes de terrains municipaux Gestion forestière Journée citoyenne	p.11
	Salle d'éviscération Les autres travaux	p.12
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire Syndicat des eaux du Tursan	p.13
	SIETOM	p.14

Les associations	Le comité des fêtes Association cyclotourisme	p.15
	ACCA de Bats Génération mouvements Société philanthropique	p.16
	TBC Association diocésaine L'atelier de Violette	p.17
Pêle-mêle	Numéros utiles	p.18
	OPAH	p.19
	Artisans, commerçants... Civisme et déchets	p.20
	C'était il y a 100 ans...	p.21
	Histoire mouvementée d'un bâtiment communal	p.22

La Mairie



Horaires d'ouverture au public :
Lundi : 8h-12h
Mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h30
Jeudi : 8h-12h30
Vendredi : 8h-12h

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : DABOVAL Barbara (depuis le 1^{er} avril 2018)

Services techniques : LACOMBE Laurent (depuis le 1^{er} décembre 2018)

Les décisions du conseil municipal

5

<p>8 Janvier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Election de Jean-Marc DUPOUY (titulaire) et François DEDEBAN (suppléant) comme délégués au syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan. - Approbation des modifications des statuts de la communauté de communes Chalosse Tursan. - Approbation à la demande de Nicolas MARTIN de réhabiliter une palombière dans un bois communal.
<p>26 Février</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes de gestion 2017 (commune et lotissement du Jeppe). - Adoption du prix reçu au concours des villages fleuris 2017 (130 €). - Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion PCS avec le Centre de Gestion pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) v. bulletin de 2015. - Approbation de la mise à disposition de l'adjoint administratif (secrétaire de mairie) au syndicat mixte RPI Aubagnan-Bats-Vielle à raison de 3h hebdomadaires pour une durée de 3 ans (remboursement du montant de la rémunération et des cotisations sociales correspondantes par le syndicat mixte). - Intégration de la voirie du lotissement du Jeppe dans le domaine public (Cf. Vie de la commune). - Création du « lotissement de Lahitte » en budget annexe 2018.
<p>26 Mars</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des budgets primitifs 2018 (commune, lotissement du Jeppe, lotissement de Lahitte). - Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales 2018 (inchangées par rapport à 2017).
<p>4 Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation du Fonds d'Equipeement des Communes pour l'acquisition de la chambre froide pour le local de chasse et pour la coloration du terrain de basket dans la salle polyvalente.
<p>20 juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de ne conserver que 2 adjoints suite au décès de M. Yvon Dumartin (M. Jean-Marc DUPOUY 1^{er} adjoint et Mme Paula MARTINET 2^{ème} adjointe) et vote des indemnités aux adjoints. - Décision de nommer M. Jean-Marc DUPOUY (titulaire) et M. François DEDEBAN (suppléant) représentants au SIETOM de Chalosse. - Approbation des propositions de l'Office National des Forêts et de la création d'une plateforme de place de dépôt pour la gestion des bois communaux, décision d'organiser une réunion publique d'information aux propriétaires fonciers de la commune (Cf. Vie de la commune). - Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes Chalosse Tursan. - Adoption des devis pour la rénovation des façades de l'ancienne mairie, des logements communaux en face de la mairie, de la mairie et pour la réalisation des peintures du terrain de basket au hall polyvalent (Cf. Vie de la commune). - Décision d'ajourner la rénovation de la façade de l'église côté route. - Acceptation de la déclaration d'intérêt général pour autoriser le passage du personnel du SYRBAL aux bords de ruisseaux. - Rejet de la demande de subvention de l'amicale des secouristes d'Aire-sur-l'Adour (hors délais)
<p>3 Octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de l'adhésion au Régime Forestier des parcelles cadastrées ZE 12, ZE 13, ZE 14, ZE 16 (lieu dit Labachette) et ZC 45 (lieu dit Caoubouns) (Cf. Vie de la commune)
<p>9 Octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de virements de crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2018. - Création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17h30 par semaine d'adjoint technique catégorie C (cantonnier).
<p>17 Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de la modification des statuts du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan. - Approbation du rapport 2018 d'évaluation des transferts de charges qui prévoit un nouveau transfert de charges de 1109 € pour notre commune (contre 2.465 € auparavant). - Modification des subventions aux associations. - Délégation au maire d'étudier l'opportunité ou non de faire jouer le droit de préemption de terrains (compétence de la communauté de communes « rendue » aux communes). - Accord pour la signature d'un mandat semi-exclusif à l'agence Atos Immobilier pour la vente de deux terrains communaux. - Décision de procéder à l'achat d'une remorque lorsque la période des soldes aura débuté.

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

6

Nous présentons donc ici

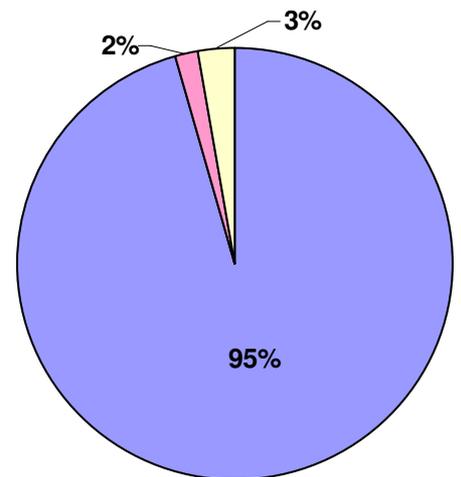
- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

Les recettes d'investissement

Excédents budgétaires	147.354,94 € *	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Remboursement de TVA	2.416,92 €	Pour certains travaux, la commune se voit rembourser une partie de la TVA sur ces travaux.
Taxe d'aménagement	4.405,74 €	Cette taxe a été instaurée pour la première année en 2018, elle porte sur les opération nécessitant une autorisation d'urbanisme.

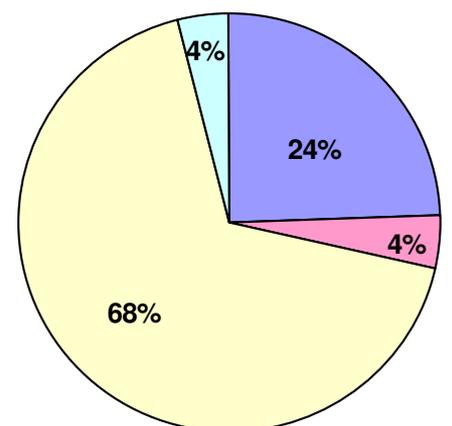


*Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2018 :

Tous les terrains du lotissement du Jeppe ne sont pas vendus. La commune fait donc « l'avance » sur les travaux réalisés. A ce jour, cette « avance » est d'environ 40.000 € (sous forme de déficit dans le budget du lotissement). **L'excédent budgétaire est donc « réellement » d'environ 107.000 €.** Il régresse par rapport à 2017 (il était d'environ 127.000 €). Cette baisse est due principalement au financement de l'éclairage public du quartier des Bidalons.

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	10.996,85 €	En 2018, la commune a remboursé 9.435,72 € de capital.
Logiciels informatiques	1.872,00 €	Ce sont les logiciels permettant la dématérialisation des documents.
Travaux et achats *	30.421,94 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.
Acquisitions foncières *	1.814,83 €	Ce sont les achats de terrains ou les frais liés à l'achat de terrains (frais de notaire, de bornage...).



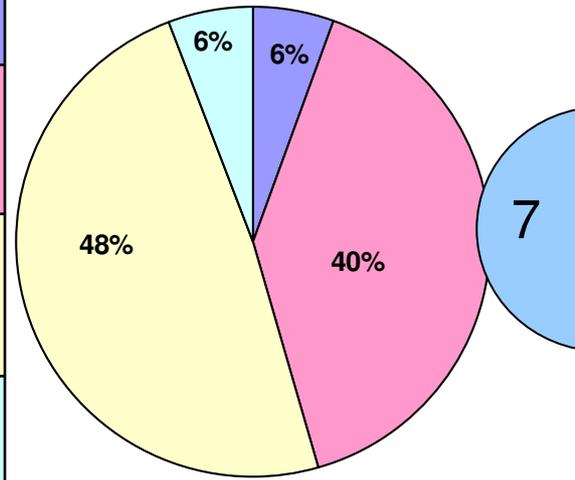
* Éclairage public du quartier des Bidalons, achat d'une chambre froide, aménagements de la salle d'éviscération payés sur le budget 2018 et achat d'un ordinateur pour le secrétariat de la mairie.

Zoom sur les emprunts de la commune en 2018 :

La commune a remboursé 9.435,72 € de capital pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 7 années à 3,44%). Au total, la commune a payé 2.854,44 € d'intérêts en 2018.

Les recettes de fonctionnement

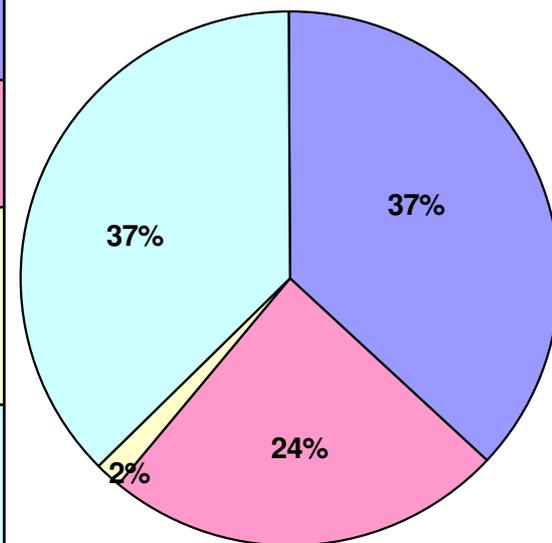
Loyers	11.395,58 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations	79.694,17 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune. Elles ont diminué de 8 % par rapport à 2017.
Impôts et taxes	97.706,51 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 69.255,09 € à la commune en 2018.
Autres*	11.409,79 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....



* En 2017, il y avait eu des recettes exceptionnelles en raison de remboursements par des assurances. Le montant des autres recettes reste exceptionnellement élevé en 2018 en raison d'un don important de l'ACCA qui a participé au financement de la salle d'éviscération et en raison du remboursement d'un sinistre à la sacristie par la compagnie d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	66.550,96 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies...
Personnels	43.577,80 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	3.003,00 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	67.636,19 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* Par rapport à 2017, l'augmentation est principalement due à des fuites d'eau (environ 1.000 €), l'achat de matériel pour le cantonnier (environ 2.000 €), une partie des travaux de réalisation de la salle d'éviscération qui rentre dans le budget de fonctionnement (environ 10.000 €) et une hausse des frais d'entretien de la voirie (5.000 € supplémentaires).

** Indemnités des élus (15.449,22 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.483,29 €), contribution au syndicat mixte scolaire (42.012,06 €)

Au final le budget de fonctionnement 2018 dégage un excédent de fonctionnement de 11.662,21 €

Les subventions 2018 aux associations

A D M R : 600 € / Tursan Basket Chalosse : 3.060 € /
Amicale des aînés ruraux : 150 € / Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Deux départs d'employés communaux...

Marie-Claire PANTAIGNAN, secrétaire de mairie :

Pendant 5 mandats et demi, Marie-Claire a été votre secrétaire de mairie. Arrivée le 1^{er} Août 1987 pendant la municipalité dirigée par M. Jouguet, elle venait de quitter un emploi de secrétaire comptable dans une entreprise privée.

A ses débuts, sa tâche fut exclusivement dédiée à la mairie de Bats pour 17h hebdomadaire. Elle complétait son activité avec le secrétariat de la mairie de Clèdes (10h hebdomadaire en mars 1990) puis de Pimbo (12h hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 1995). Depuis 2001, elle assurait le secrétariat du SIVU scolaire pendant 3h chaque semaine. En 2005, elle quittait Pimbo au profit de Payros. En 2015, le conseil municipal de Bats décidait d'augmenter son temps de travail et elle quittait Payros 10 ans après son arrivée.

Pendant les 31 années qu'elle passait au service des batsoises et des batsois, elle fut un témoin privilégié des évolutions que nous avons connues. Elle participa aux étapes administratives liées à la création de la zone artisanale, l'extension du hall des sports, l'aménagement du bourg, la réalisation de l'assainissement, l'enfouissement des réseaux, la création de 2 lotissements communaux, la création des logements communaux, la création d'un multiple rural (bar avec vente de gaz et de pain qui est désormais un logement privé). Elle vit également la modernisation des installations scolaires, l'aménagement de la mairie. Elle fut enfin témoin de l'arrivée et l'intensification de l'informatique dans les mairies.

Chaque batsoise, chaque batsois a été amené à la solliciter. Chaque fois, elle a répondu aux attentes, elle vous a accompagné. Elle a apporté des réponses, des précisions aux équipes municipales qui se sont succédées et elle a toujours contribué au mieux à la réalisation des projets. C'est donc avec beaucoup de gratitude que nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Alain LAILHEUGUE, services techniques :

Alain a été recruté « cantonnier » en 2002 à la suite de Christian Gérard (dit « Pinot »). En plus d'intervenir à Bats, il a aussi travaillé à Vielle-Tursan et à Urgons.

Alain a œuvré 16 années au service de votre commune. Il entretenait les espaces verts, le hall des sports, la cour de récréation de l'école. Il opérait aussi des petites réparations, il installait les décorations de Noël et il passait le broyeur pour les accotements.

Ouvrier quotidien de l'embellissement du village, au moment de céder sa place, il fait le constat que les villageois sont soucieux d'un cadre de vie plaisant. Pour lui, l'apothéose de cette aspiration fut la réalisation de l'aménagement du bourg. Rien d'étonnant à ce que l'entretien des espaces verts ait pris de plus en plus de place dans le travail de cantonnier.

Il a été le témoin privilégié de cette évolution qui a amené la commune à s'équiper d'un souffleur, une tondeuse, un taille-haies. Elle a également amené le conseil municipal à augmenter son temps de travail, en raison de la multiplication des tâches nécessaires à l'attractivité, à l'entretien et à l'amélioration du cadre de vie de la commune. La dernière évolution en date concerne le tournant éco-responsable. L'arrêt de l'utilisation du Glyphosate en est la principale manifestation et a fait évoluer les pratiques.

A travers le conseil municipal, c'est toute une commune qui remercie très chaleureusement Alain, pour ces années passées à son service.



... Et deux arrivées

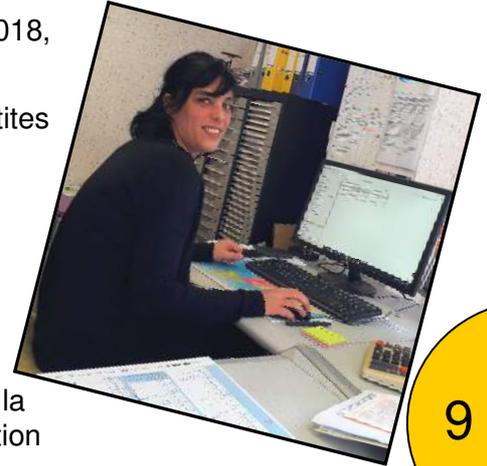
Barbara DABOVAL, votre nouvelle secrétaire de mairie

Après une période de formation en duo avec Marie-Claire en février et mars 2018, Barbara a pris la relève du secrétariat de mairie et du SIVU scolaire.

Elle a débuté sa carrière en 2004, effectuant des remplacements dans des petites communes de la vallée d'Ossau. Sa titularisation est venue en 2007, toujours dans les Pyrénées Atlantiques où elle occupait son dernier poste à Eysus de 2013 à 2016.

En 2016, elle s'installait dans les Landes, à Aire-sur-l'Adour auprès de son conjoint. Bats est son premier poste landais après un congé maternité.

Qui dit nouvelle secrétaire dit nouvelles habitudes. Après avoir pris ses marques et avec la lourde tâche de succéder à Marie-Claire, nous souhaitons la bienvenue à Barbara. Nous savons que nous pouvons compter sur votre tradition d'accueil pour lui permettre de se sentir au mieux parmi nous.



9

Laurent Lacombe, services techniques

Embauché le 1^{er} décembre 2018 pour 17h30 hebdomadaires, Laurent nous vient de Philondenx où il fut cantonnier pendant 5 ans. Il y a été formé par le cantonnier titulaire qui intervient également à Arboucave et Lacajunte.

Natif d'Arzacq, philondenxois par mariage, c'est un vrai touche à tout. Après un apprentissage en maçonnerie et diverses formations, il a travaillé dans la maçonnerie et a fait des travaux de plaquiste. Il a également été exploitant agricole de sa ferme (élevage et gavage de canards gras). Laurent a tout de suite été mobilisé à l'installation des décorations de Noël au ménage du hall, à l'entretien des espaces verts et du cimetière.



A son arrivée, la commune a investi dans l'achat de petit matériel et a réaménagé le local qui jouxte la mairie. En remplacement du Glyphosate, il utilise un mélange d'eau, vinaigre et sel. N'hésitez pas à le saluer et réservez-lui votre meilleur accueil. Il est sur la commune les lundi, mercredi (journées complètes) et le vendredi ou le samedi matin.

Démographie

Ils sont nés en 2018

- ➔ BOULIN Paul, Maxime, né le 14/03/2018
- ➔ DIONE Pierre, Georges, né le 19/11/2018
- ➔ DUMARTIN Antoine, Justin, né le 05/02/2018
- ➔ MOIZAN Naomy, Muriel, Lucie, née le 02/09/2018
- ➔ SENECHAL Mila, née le 19/09/2018



Ils ont emménagé à Bats en 2018

- ➔ DUFRANCQ-DUQUESNE, « au Placiat » route du Tursan
- ➔ M. DIONE et Mlle DUPOUY, 573 route du Tursan
- ➔ HALLIMAYR HELIOT, 774 route de l'arriou
- ➔ M. DESMOULIES Clément et Mlle FERRIER Camille, 80 quartier des Bidalons
- ➔ M. et Mme SERRANO Serge et Brigitte, 220 quartier des Bidalons
- ➔ M. DUARTE LOPES BONNET, 246 quartier des Bidalons
- ➔ M. ZUMBO Arnaud et Mlle DANJOUX Laetitia, quartier des Bidalons
- ➔ Mme GARRABOS Marie-Antoinette, au Mériquet



Ils nous ont quitté en 2018

- ➔ DESPOUYS Félicia.....le 26/01/2018
- ➔ JOUGUET Rolland.....le 09/06/2018
- ➔ DUMARTIN Yvon.....le 17/06/2018
- ➔ DESMOULIES Noélie.....le 29/07/2018

*Sincères
Condoléances*

Eclairage public des Bidalons

Le projet du lotissement du Jeppe ayant été mené à terme, la municipalité a souhaité doter le quartier des Bidalons d'un éclairage public.

Pour cela, nous avons réalisé un montage financier avec le Sydec, comme à l'accoutumée. Le coût total s'élève à 63.652 € T.T.C. La somme de 19.442,49 € a été financée par la commune, le reste étant pris en charge par un plan de financement avec le Sydec.

Au total, ce sont 30 candélabres qui ont été installés. Tous sont équipés d'éclairage LED à haute performance énergétique afin de limiter les coûts de fonctionnement.



10

Le revêtement de sol du hall polyvalent

Constatant que le lino de protection du sol s'abîmait rapidement et que le lessivage du sol usait les peintures, le conseil municipal a étudié l'opportunité de réhabiliter le sol du hall polyvalent.

Le choix a été fait de repeindre le terrain de basket et les contours pour un montant total de 5.212,80 € T.T.C.



Façade de l'ancienne mairie

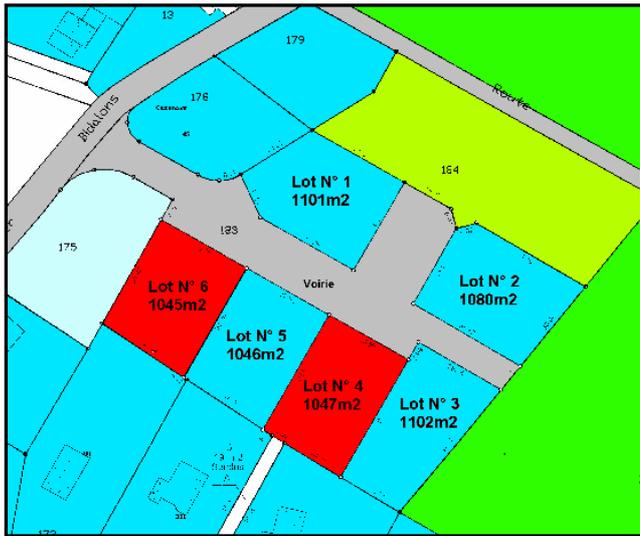


La municipalité a lancé un programme de réhabilitation de des façades de bâtiments communaux.

En 2018, ce programme a débuté par la façade de l'ancienne mairie qui abrite des logements. L'entreprise Lafitte a réalisé cette opération sur la façade qui donne sur la rue pour un montant de 9.084,46 € T.T.C.

Ce programme se poursuivra en 2019 avec les façades de l'esplanade de la mairie (mairie, murs d'enceintes et logements communaux).

Point sur les ventes des terrains municipaux



En 2018, aucun lot n'a été vendu dans le lotissement du Jepe. Il reste 2 lots à la vente (en rouge sur le plan).

La parcelle située en bordure du lotissement (en vert clair) a été divisée en deux lots comme prévu initialement. Afin de faciliter leur vente, lors de la séance du 17 décembre 2018, le conseil municipal a pris la décision de signer un mandat semi-exclusif avec l'agence immobilière Atos Immobilier.

Le 26 février, le conseil municipal a décidé de classer la voirie du lotissement du Jepe dans la voirie communale et de l'intégrer au domaine public. Cela permet de confier l'entretien de cette voirie à la communauté de communes.

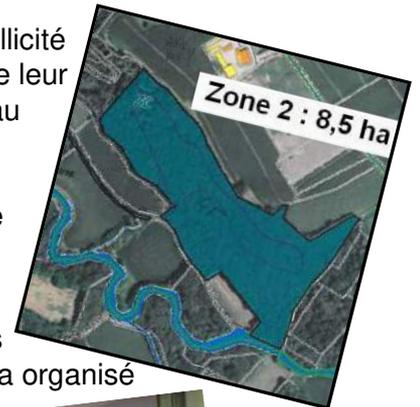
11

Gestion forestière

A la suite de l'entretien des bois communaux route d'Aubagnan, la commune a sollicité différents partenaires (ONF, chambre d'agriculture...) pour évaluer l'opportunité de leur confier l'entretien des bois communaux. Le conseil municipal a décidé d'adhérer au projet Sylvadour, une opération dont le but est de valoriser des petites parcelles boisées en zone sud Adour grâce à un financement par l'ADEME et le conseil départemental. Deux zones forestières sont concernées par cette opération : l'une en bordure de la route d'Aubagnan ; l'autre aux « caoubouns » (au moulin neuf).



Afin de permettre aux propriétaires forestiers batsois de s'inscrire dans cette même démarche, le conseil a organisé une réunion publique sur ce projet le 4 juillet.



Journée citoyenne

Le 6 octobre, des batsois et des batsoises ont participé à la désormais traditionnelle journée citoyenne qui a permis d'entretenir le cimetière, de nombreux espaces verts et de vidanger les regards d'évacuation des eaux pluviales.

Certains avaient même pris de l'avance en se retrouvant dès le 8 septembre pour restaurer le mur des arènes !

Convivialité et mobilisation citoyenne étaient encore au rendez-vous grâce à tous. L'année 2019 perpétuera cette coutume où nous espérons nous retrouver toujours plus nombreux pour ce moment sympa, civique et utile.



Aménagement d'une salle d'éviscération

En 2016, la commune avait acquis le hangar qui jouxte le hall polyvalent pour 15.938,38 €.

Rapidement, le conseil municipal s'était engagé à y réaliser une salle destinée à l'éviscération du gibier et en 2017, nous engageons des travaux de toiture pour 4.673,24 €.

En 2018, la salle a été terminée. Nous avons fait le choix de ne pas clore totalement la salle afin de ne pas nuire à de futurs aménagements dans ce hangar.

L'aménagement de cet espace est complété par l'installation d'une nouvelle chambre froide dans l'espace de stockage attenant au hall.

Une ouverture permettant l'accès à cette chambre froide depuis le hangar a également été réalisée.

Le coût total de l'aménagement s'élève à 18.115,76 €, budgétisé sur 3 exercices (4.673,24 € payés en 2017, 6.211,38 € payés en 2018 et 7.231,14 € payés en 2019). La chambre froide représente un investissement de 8.400 €.



12

Afin de participer à l'investissement, l'ACCA de Bats a fait un don de 5.000 € à la commune. Mais au-delà de ce don, de nombreux membres de l'ACCA ont donné de leur temps car l'ensemble des travaux qui le pouvaient ont été réalisés bénévolement, réduisant ainsi le coût de l'opération. Nous les remercions, ainsi que leurs familles car ils y ont consacré de nombreux samedis, toujours dans la bonne humeur et avec une grande efficacité.

Les autres travaux

Elagage des arbres communaux :

Les arbres situés aux arènes et au fond de la place de l'école ont été élagués par la société Tursan Adour Elagage. L'opération fut menée en janvier 2018 pour un montant de 2.160 € T.T.C.



Réparation du plafond de la sacristie :

Délabré, le plafond de la sacristie a été réhabilité. Cette opération a nécessité de refaire l'isolation.

Le budget 2018 a financé 427,42 € de travaux de peinture.

Les travaux de plâtrerie et d'isolation sont financés sur le budget 2019 pour un montant de 1.422,24 €

Sur ce total de 1.849,66 €, la commune a perçu un dédommagement de 1.009 € de la société d'assurance.

Divers :

L'ordinateur du secrétariat de mairie a été changé (882,65 €) et les W.C. du hall polyvalent ont été réparés (82,50 €)

Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

Les activités périscolaires 2017-2018 : invitation à la danse et au voyage

Le thème fédérateur du projet de l'année scolaire était la danse pour représenter les 6 continents. Les enfants de l'école de Bats ont élaboré 6 mini chars symbolisant ces continents et ont défilé à l'occasion de la fête de l'école.



Les grande section/CP de Vielle ont représenté l'Océanie à travers une danse traditionnelle de mariage et l'Antarctique avec celle des chasseurs.

Les 4 groupes d'Aubagnan ont représenté l'Afrique (danse égyptienne), l'Europe (danse du Tyrol), l'Asie (danse indienne) et le continent américain (danse Maya). Cerise sur le gâteau, enseignantes et intervenantes se sont prêtées au jeu avant un final regroupant tous les artistes !



Toute l'année, nos bambins ont encore profité de l'intervention de Céline CAUSSE dans le cadre du partenariat avec la maison de l'agriculture. Ils ont même pu ramener toute une série de recettes faciles et goûteuses à leurs parents !

A Bats, Adrien TASTET, éducateur du T.B.C. a poursuivi les activités de jeux sportifs au grand plaisir des plus jeunes écoliers.

13

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Eco-pastoralisme dans les stations d'épuration

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan se lance dans « l'éco-pastoralisme ». Le principe est simple : privilégier l'animal à la machine. En somme, il est fait appel, depuis le mois de mai 2019, à la ferme Bibane située à Meracq pour entretenir les espaces verts des stations d'épuration avec des ânes et des moutons. Pour le moment, 9 stations d'épurations ont été retenues pour l'expérimentation, il s'agit de Lacajunte, Miramont-Sensacq, Larreule, Mazerolles, Pimbo, Vielle-Tursan, Saint Loubouer, Urgons et depuis peu Bats quartier Bidalons. Et cela devrait s'étendre...



Quels sont les avantages de cette pratique ?

Ce procédé permet un gain de temps et d'argent important pour notre structure. En effet, cet entretien était jusqu'à présent assuré par nos agents ou par des entreprises extérieures, ce qui nécessitait un investissement financier et humain non négligeable. De plus, cette méthode a l'avantage d'être écologique puisque elle ne fait pas appel à de la mécanique. Enfin, il faut également souligner que la ferme Bibane promeut les races locales : ce sont des ânes des Pyrénées et des moutons landais qui sont à l'œuvre !

Le SIETOM



Commune de Bats Bilan 2018



Fiche d'identité SIETOM

Population : 78 044
 Nombre de points tri : 1 pour 288 hab
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 15 hab

Fiche d'identité de la commune

Population : 307
 Nombre de points tri : 1 pour 307 hab
 Nombre de conteneurs verres isolés : 0
 Nombre de conteneurs OM : 1 pour 17 hab

La collecte ordures ménagères

Tonnage SIETOM : 16 703 tonnes
 Ratio SIETOM en kg/hab : 214
 Ratio national en kg/hab : 269

Tonnage annuel collecté sur la commune : 66
 (ratio SIETOM x population commune)
 Jour(s) de collecte : lundi

Le compostage individuel

40 foyers équipés soit 31 % de la commune

La collecte sélective

Classement commune
 2018 : 79 /122

Rappel 2017
 86 /122

(établi en cumulant l'ensemble des performances de tri)

14

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	2 042	26,2	5,9	19,4	☹️
E	608	7,8	2,3	7,5	☹️
V	2 252	28,9	8,7	28,3	☹️

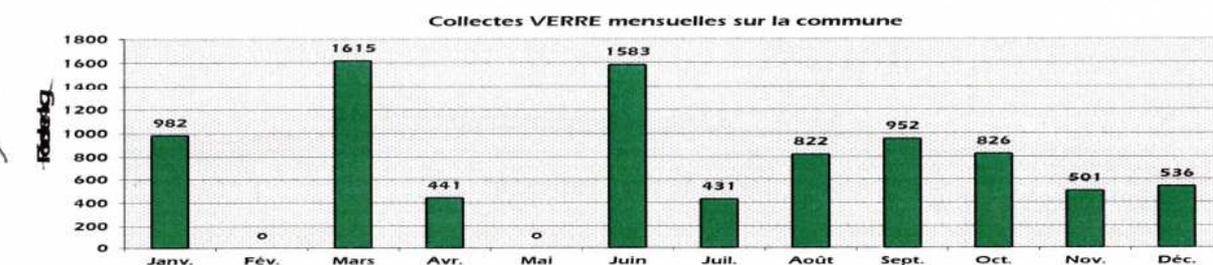
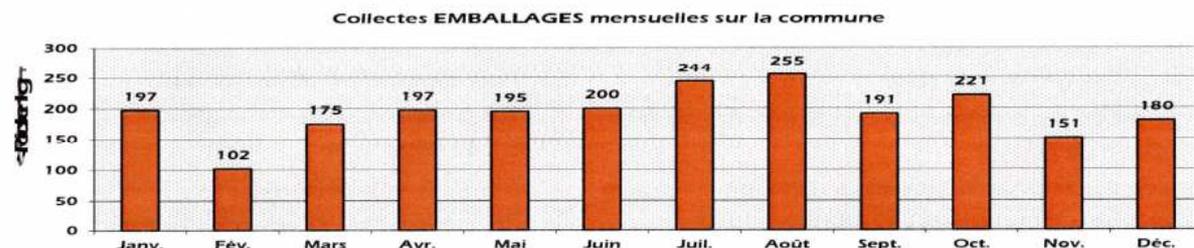
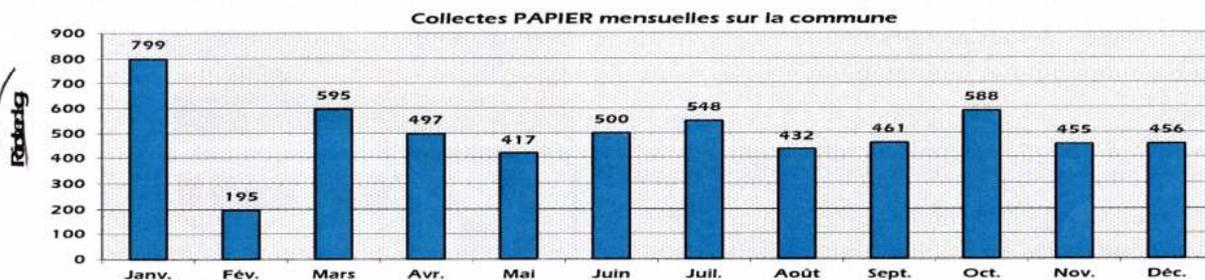
P= Papiers + cartonnette E= Emballages (bouteils et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) V= Verre

Evolution des collectes de la commune



Bilan des collectes

Bids en kg



Les associations

Le comité des fêtes

Des fêtes 2018 innovantes et réussies.

Ouvrir les fêtes en musique, telle était l'ambition du comité en 2018. C'est la raison pour laquelle la traditionnelle messe en musique a été déplacée au vendredi soir.

Autre nouveauté à destination des plus jeunes : le Koh Lanta des enfants a réuni 16 aventuriers dans les arènes le samedi matin. Au menu :

parcours d'obstacles, travail d'équipe, Tangram géant et jeux d'adresse. L'après-midi, une quarantaine

de coureurs se retrouvaient pour le

mythique Trail des fontaines. Enfin,

la bats'arre du samedi soir a été

remplacée par le concert des

Accouphènes ». La journée du coursayre

a connu un franc succès avec un

dimanche digne d'un véritable été indien.



La confirmation d'un succès : la journée du patrimoine

Le 15 septembre, une quarantaine de marcheurs se sont engagés sur le parcours de 12 km du trail des fontaines.

Et quel bonheur ce fut de (re)découvrir les merveilleux paysages de notre village quand le soleil matinal caresse nos joues rosies.

Le concours de pétanque a lui

aussi illustré combien les

batsois sont friands de se retrouver

dans la simplicité et la convivialité.



15

Objectif 2019 !

Le comité des fêtes tient à remercier

chaleureusement tous les propriétaires qui ouvrent leurs sentiers, tous les bénévoles qui donnent un coup de main et tous les participants qui se mobilisent lors des animations.



2019 sera une année de renouvellement des équipes avec la volonté de poursuivre l'ouverture au-delà des membres du comité. Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour de nouveaux défis mais réservez déjà le week-end du 18, 19 et 20 octobre pour l'édition 2019 des fêtes patronales !

Association cyclotourisme Bats

Les beaux jours sont là et l'envie de se dégourdir les mollets monte à mesure que les jours s'allongent. L'association cyclotourisme de Bats propose des balades conviviales où l'amitié, le plaisir de rouler sont les maîtres mots. Si cela vous tente, n'hésitez pas à vous lancer, et contactez Alain Lafitte (06.82.42.01.16) qui peut organiser des parcours adaptés à chacun.

ACCA de Bats

Récit d'une journée à la palombière

C'est dans une palombière construite il y a 25 ans que des chasseurs de Bats, Vielle et Urgons se donnent rendez-vous pour le « grand truc », jour de grand passage de palombes. Et cela fait de nombreux jours déjà qu'ils se sont activés à la préparation de la période de chasse. Ils s'étaient donnés rendez-vous en septembre pour élaguer

les arbres mais ils y a d'abord eu le travail de préparation des appeaux (palombes nées en captivité, nourries d'abord à la seringue et qui peuvent vivre jusqu'à 17 ans) et le dressage des pigeons pour qu'ils volent d'un support à l'autre lorsque le levier du « va et vient » est actionné.

C'est sous l'œil attentif de Coco, sorte de « chef de meute » des pigeons qui est le seul à se balader librement, qu'à leur arrivée, les chasseurs installent 11 palombes et 12 pigeons au sommet

des arbres. Le but est d'attirer les palombes sauvages pour qu'elles viennent se poser dans les arbres qui encerclent la palombière. Pour cela, pigeons et appeaux sont installés sur des supports amovibles. Actionnés par des « manettes », les supports se dérobent sous les pattes des oiseaux qui agitent alors leurs ailes et « montrent » à leurs cousines sauvages qu'elles peuvent se poser sans danger.

Vient alors le moment de l'attente. On discute des derniers faits divers, on s'inquiète de la santé de la coopérative agricole, on rejoue le dernier match de Champion's

league tout en se demandant quand le brouillard va se lever et en admirant le rouge gorge qui vient nous saluer. C'est à ce moment qu'on prend conscience que la palombière c'est aussi une histoire d'amitié, de lien social et de contemplation.

16

Tout à coup, un sifflement ! Le silence se fait, la tension monte... Les regards fouillent le ciel à la recherche du nuage bleuté. On actionne les manettes, les ailes battent au sommet des arbres. Elles sont là, au dessus de nos têtes. Le canon d'un fusil apparaît lentement dans l'ouverture camouflée de la toiture. Le coup part. L'animal tombe. Joie, congratulations. Et tout recommence...

Génération mouvement

Une association ouverte à de nombreuses possibilités

Animée par son bureau renouvelé en 2017, Génération mouvement de Bats continue à organiser son réveillon du nouvel an et les après-midi de jeux. Ces deux rendez-vous locaux sont le cœur de l'action au sein de notre commune.

Mais, pour que chacun s'y retrouve, le bureau s'investit à l'échelle intercommunale. Les batsoises et batsois membres de l'association peuvent avoir accès à des voyages organisés à l'échelle du canton. En 2018, le Puy du Fou et la cité du vin de Bordeaux ont accueillis des Tursannais.

Dans certaines communes, Génération mouvement propose d'autres activités (gymnastique à Vielle, gymnastique et marche à Samadet...). Notre association entretient donc des relations avec ses voisins pour que chacun puisse trouver l'activité qui lui convient.

Alors n'hésitez plus, sautez le pas et rejoignez-nous !

Société philanthropique de secours mutuel



La société de secours mutuel de BATS a pour but de venir en aide aux plus démunis en accompagnant des familles lors des obsèques en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques et en participant financièrement aux obsèques des membres de la société et de leur époux(se).

Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

TBC



TBC : Dans la cour des grands !

Pour le Tursan Basket Chalosse, la saison 2017-2018 restera à jamais gravée dans les têtes et dans les cœurs de nos supporters.

Pas moins de 16 équipes de mini poussins à seniors évoluent chaque week-end dans les différentes salles de notre département, de Nouvelle Aquitaine et depuis le mois de septembre dernier au niveau national !

Malgré un début de saison difficile et un revers mémorable face à nos voisins d'ETB, notre équipe fanion a su se servir de cet échec pour rebondir et effectuer par la suite un parcours exceptionnel. Au fil des matchs et des victoires qui s'enchaînaient, l'espoir de tutoyer le sommet et le rêve d'accéder au niveau supérieur (récompense suprême pour tout un groupe de copains) semblaient se concrétiser. Après une année remarquable, dans un championnat toujours plus relevé, le TBC termine premier de R1, champion d'Aquitaine, ce qui lui ouvre grand les portes de la N 3 pour la première fois de son histoire !

Mais il restait la cerise sur le gâteau à aller décrocher loin de notre Tursan. Pas moins de deux bus ont accompagné les supporters sur l'île de Ré, à Saint-Clément-des-Baleines pour un week-end féérique et magique. Tous ont acclamé et poussé cette bande de copains qui, après deux matchs d'anthologie, éliminera tour à tour Saint-Rogatien et Limoges, devenant ainsi la première équipe championne de la toute Nouvelle Aquitaine. Que de joie et de bonheur !

L'équipe 2, aspirée par ce tourbillon ascendant, a elle aussi, après plusieurs tentatives infructueuses, acquis son billet pour l'échelon supérieur.

Tous sont heureux et fiers de découvrir ce niveau qu'est la R3 qui récompense des joueurs pleins de talent et qui attendaient cela depuis longtemps

Le seul bémol de cette saison restera la rétrogradation des féminines en R3 mais comment pouvait-il en être autrement ? Avec un effectif diminué du fait que certaines découvraient la joie d'être maman, d'autres éloignées du club pour continuer leurs études ou s'engager dans la vie active, il était difficile de lutter à ce niveau. Mais des jours meilleurs arrivent et nous sommes certains que la descente ne sera très vite qu'un mauvais souvenir.



17

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter notre éducateur ADRIEN TASTET au 06 32 44 12 86
Le bureau du TBC est heureux de vous inviter à l'Assemblée Générale, le 7 juillet 2019, à 10h30 à Urgons.**

Association diocésaine d'Aire et Dax



Les volontaires pour l'embellissement de l'église essaient de rendre votre église la plus accueillante possible pour les offices qui connaissent un succès particulier à Bats. Notre église est particulièrement appréciée par les paroissiens de Tursan Ste Marie.

Pour contribuer à ce succès, nous travaillons chaque année la préparation de la fête de Noël. En 2018, notre belle crèche a pris un air de chasse...

L'atelier de Violette

Créée en 2018, l'association réunit une dizaine de personnes du canton et au-delà dans des ateliers de peinture de tableaux ou d'objets décoratifs. L'adhésion moyennant une cotisation de 20 € pour l'année ouvre l'accès à des cours gratuits accessibles à tous, même les plus novices.



Animée par l'envie de proposer une animation nouvelle sur la commune dans un moment convivial, Violette Bouet vous accueille au hall polyvalent les lundis ou jeudis après-midi (14h-18h). Curieux, novices, timides ou non, tentez l'expérience ! Pour plus d'informations, contactez Violette au 05.58.79.19.83.



Pèle Mêle



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Le tourisme



Office de tourisme de Geaune :
05.58.44.42.00
Office de tourisme de Samadet :
05.58.70.65.45

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ;
Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ;
Orthophonistes, psychologue) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie de Samadet : 05.58.79.11.42
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
Maisons de retraite de Geaune : 05.58.44.51.04
Maisons de retraite de Samadet :
05.58.79.11.26

Le logement



Office Public de l'Habitat des Landes :
05.58.05.31.31
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
Agence Nationale de l'Habitat : 05.58.51.31.57
C.A.U.E. : 05.58.06.95.96
PACT des Landes : 05.58.90.17.97
Comité Interprofessionnel du logement :
05.58.05.71.00

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan : 05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les collectivités locales



Communauté de communes Chalosse Tursan :
05.58.76.41.41
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes :
05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional : 05.57.57.80.00

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan :
05.58.79.35.00

Le social



Centre Médico-Social d'Hagetmau :
05.58.79.32.25
Assistante sociale de secteur : 05.58.71.61.65
CAF : 0820.45.40.10
Centre Intercommunal d'Actions Sociales :
05.58.79.18.71
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table :
05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) :
05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
Geaune : 05.58.44.40.95
Samadet : 05.58.79.65.50

Le sport



Piscine de Geaune : 05.58.44.58.41

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

DES AIDES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT PROFITEZ EN !

Depuis **Juin 2018**, une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est en cours au sein de la Communauté de Communes Chalosse Tursan sur le territoire du **Tursan**. Des moyens financiers importants sont mobilisés et permettent aux habitants des **17** communes, de bénéficier, sous conditions de ressources, d'aides financières pour améliorer leurs logements. Il est donc temps pour vous d'en profiter ! Chaque ménage est potentiellement concerné !

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : CIBLE PRINCIPALE DE L'OPAH

Vous êtes propriétaires occupant d'un logement dans lequel vous avez une sensation de froid en hiver et de chaud en été. Vous avez des difficultés à chauffer votre logement...

Les travaux d'économie d'énergie sont justement la cible principale de l'OPAH (chauffage, isolation des murs, du toit, double-vitrage, ventilation...) Sont subventionnés les travaux générant un gain énergétique d'au moins 25%.

Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapée est également une priorité de l'OPAH (remplacement d'une baignoire par une douche accessible, installation d'un monte-escalier...)

Enfin, les aides de l'OPAH peuvent concerner les logements locatifs situés dans le coeur de Saint-Sever (périmètre AVAP), sous certaines conditions.



Communauté de communes
Chalosse Tursan

La preuve par l'exemple

Exemple d'une propriétaire occupante retraitée de Coudures qui a pu bénéficier des aides de l'OPAH pour financer ses travaux.

Son revenu fiscal de référence 11.556€

TRAVAUX RÉALISÉS :

- Isolation des combles
- Changement des menuiseries
- Installation d'un système de ventilation

COUT DES TRAVAUX : 10.200€ TTC

SUBVENTIONS OBTENUES :

Agence Nationale de l'Habitat : 6.807€

Communauté de Communes : 500€

Caisse de retraite : 2.500€

RESTE À CHARGE : 393€

VENEZ VOUS RENSEIGNER !

L'OPAH vous permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit dans vos démarches.

L'équipe SOLIHA, spécialiste de l'amélioration de l'habitat, est à votre disposition lors de permanences. Elle vous informe sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous conseille sur les travaux à réaliser et vous accompagne dans toutes les phases de la constitution du dossier.

Les permanences sont assurées les **2èmes et 4èmes** jeudis de chaque mois de **10h à 12h**.

X GEAUNE - Médiathèque
1, route de la Chalosse

Vous pouvez également contacter SOLIHA par téléphone ou mail

05.58.90.90.57.

urbanisme.landes@solih.fr

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Garagiste	JA Automobile (anciennement Lendresse)	05.58.79.10.72
Plombier	M. Destenave	05.58.79.15.89
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Service à la personne, entretien, travaux ménagers	Marilyn Labbé	06.11.96.00.27
	Sandrine Tastet	06.47.83.19.22

Civisme et déchets

Un nouveau mode de calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Chacun a pu le mesurer, le montant de la TEOM 2018 a fortement progressé. Cela est dû à un nouveau mode de calcul.

20

Jusqu'à présent, le taux appliqué était calculé au niveau de la communauté de commune comme indiqué ci-contre.

Avec ce mode de calcul, les communes avec de faibles « bases fiscales » étaient privilégiées au détriment des communes avec de fortes « bases fiscales » pour le même service.

Calcul du taux pour la communauté de communes (Taux intercommunal) :
 $(84,50 \text{ €} \times \text{Nb d'habitant de la communauté de commune}) / \text{base globale de foncier bâti de la communauté de commune}$

Montant de la TEOM pour chaque foyer fiscal :
Taux intercommunal x base de foncier bâti du foyer

Sur décision du conseil communautaire (les élus de la communauté de commune Chalosse-Tursan), **désormais le taux est calculé commune par commune** comme indiqué ici :

Alors que le taux était le même pour l'ensemble de la communauté de communes, pour plus d'équité entre les villages, il est désormais propre à chaque commune. Il y a donc des communes où la TEOM diminue et des communes où la TEOM augmente. Bats fait partie de cette seconde catégorie.

Calcul du taux pour la commune (Taux communal) :
 $(84,50 \text{ €} \times \text{Nb d'habitant de la commune}) / \text{base globale de foncier bâti de la commune}$

Montant de la TEOM pour chaque foyer fiscal :
Taux communal x base de foncier bâti du foyer

L'herbe de tonte, un compost intéressant

A la période des beaux jours, les ronrons des tondeuses reprennent intensivement.

Mais que faire de cette herbe ? Sachez qu'elle est une bonne matière végétale qui sert de compost. Mais attention, mis en tas trop important, une fermentation peut se produire. Mélangez donc votre herbe de tonte avec les feuilles mortes, épluchures de légumes, coquilles d'œufs, pain, marc de café, pelures de légumes... Evitez soigneusement les restes de viandes, produits laitiers ou gras qui attireront les mouches et transformeraient votre compost en charnier.

L'herbe de tonte présente un intérêt pour votre jardin.

Déposée en tas dans les fossés, elle gêne gravement l'évacuation des eaux.

Pensez donc à votre potager et sollicitez la mairie si vous ne disposez pas encore de votre composteur, le SIETOM, en fournit un gratuitement pour chaque résidence.



L'entretien de la zone de tri sélectif et mise à disposition d'une remorque



Encore une fois, le conseil municipal tient à saluer la très grande majorité des Batsoises et des Batsois pour les efforts qu'ils réalisent en faveur de la propreté du village, notamment des points tri et des containers à poubelle.

Force est pourtant de constater que, malgré la présence de déchetteries gratuites et proches, quelques un ou quelques unes gâchent les efforts de toute une population en déposant des encombrants dans ces lieux. Nous vous invitons civilement mais fermement à respecter les lieux collectifs.

Le conseil municipal étudie des possibilités pour enrayer ce phénomène marginal mais persistant à travers 2 axes.

- l'amélioration des solutions pour le transport des déchets vers la déchetterie. Pour cela, nous avons investi dans l'achat d'une remorque. Celle-ci est à la disposition des particuliers et des associations, moyennant une caution de 100 € et sur réservation auprès de la secrétaire de mairie.
- l'établissement d'un volet plus répressif avec le retour des déchets à leurs propriétaires par exemple.



C'était il y a 100 ans... en 1918

ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 30 mai 1918 est née, maison Pié, **Julia Labrit** fille de Labrit Catherine veuve Faurens 24 ans, ménagère.

Le 30 juillet 1918 est né, **Jean Marie Duviella** fils de Duviella Jean Baptiste 30 ans cultivateur et de Descazeaux Maria 30 ans ménagère.

Mariages :

Le 14 mai 1918, **Fesancieux Jean** cultivateur né à Doazit le 19 février 1890 et **Pantaignan Marie** née à Bats le 19 août 1897 fille de Pantaignan Germain cultivateur et de Dartigueloubes Marie.

Le 21 mai 1918, **Pantaignan Victor** cultivateur né à Bats le 13 novembre 1888 fils de Pantaignan Jean cultivateur et de Lucmau Catherine décédée et **Lafitte Henriette** née à Bats le 15 juillet 1897 fille de Lafitte Jacques Lucien et de Dutrey Marie décédée.

Décès :

Le 1er janvier 1918, **Jean Baptiste Lamarque 47 ans** charron fils de Lamarque Pierre et de Jeanne Pantaignan et époux de Darbins Marie.

Le 9 janvier 1918, **Jean Baptiste Lacave 38 ans** mort pour la France

Le 19 janvier 1918, **Jean Dubéguier 79 ans** cultivateur fils de Dubéguier Pierre et de Magdeleine Lafittau

Le 4 avril 1918, **Saint-Germain Anne 79 ans** ménagère fille de Saint-Germain Etienne et de Dubroca Jeanne.

Le 24 mai 1918, **Pietz Jeanne 74 ans** ménagère fille de Pietz François et de Bancons Marie, épouse de Pont François.

Le 1er août 1918, **Dufau Marie veuve Momas 68 ans** ménagère fille de Dufau Armand et Darricau Jeanne.

Le 4 août 1918, **Morganx Laurie 5 ans** fille de Morganx Jean et De Bop Anne cultivateurs.

Le 26 août 1918, **Lion Jean André 8 ans** fils de Lion Maurice et de Plassin Anaïs.

Le 14 octobre 1918, **Dunogué Pierre 75 ans** cerclier fils de Dunogué Pierre et de Pietz Catherine.

Le 24 novembre 1918, **Lafargue Jean** veuf de Catherine Lafittau fils de Lafargue Pierre et de Jeanne Crabos.

Histoire mouvementée d'un bâtiment communal

Le bâtiment qui abrite la mairie et qui a subi un ravalement de façades a eu d'autres fonctions durant les siècles écoulés.

Jusqu'à la révolution de 1789, c'était le presbytère du village. En effet, au début des années 1300, lorsque Ringarde, Dame du castrum de Bats, obtint l'autorisation de faire édifier l'église paroissiale Sainte Catherine, il lui fut demandé de donner au curé de la paroisse une parcelle pour y construire une maison : le presbytère.

Suite à la Révolution de 1789, le presbytère, bien de l'église, fut confisqué par l'état et mis en vente comme bien national. La famille Pardaillan* l'acquit, des locataires l'occupèrent. Le curé qui jusqu'alors habitait Bats et desservait également Aubagnan et Serres Gaston dut se fixer à Serres Gaston et Bats fut desservi par Urgons.



En 1835, une ordonnance royale de Louis Philippe autorisa la commune « à acquérir de la dame Pardaillan moyennant le prix de 2000 francs une maison avec dépendances pour servir à l'établissement d'une maison d'école ». Il s'agissait de l'ancien presbytère. Des réparations d'un montant de 600 francs étaient indispensables. Le financement de ces travaux devait être assuré par les revenus du bois communal des Caoubons (vente de bois et locations).

A cette même période, l'évêque, constatant que le curé d'Urgons ne pouvait assurer à Bats un service régulier, envoya un desservant entretenu par les habitants qui fut logé dans la maison récemment acquise qui redevint donc presbytère.

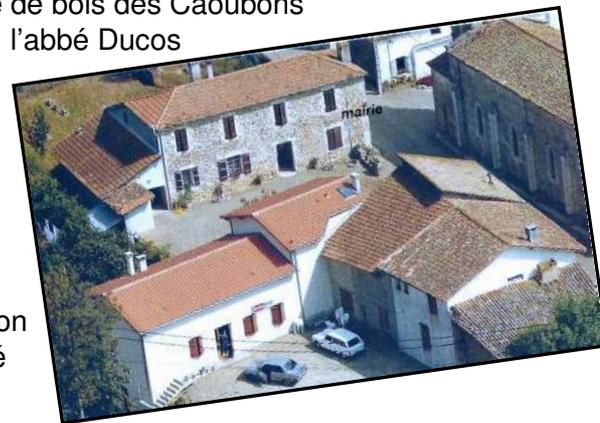


Début 1840, l'instituteur Guillaume Barate qui exerçait dans une vieille maison du village prit sa plume et écrivit au préfet pour dénoncer la situation locale : « La commune de Bats possède une maison d'école mais à vrai dire ce n'est pas une maison d'école qu'elle possède mais bien un presbytère attendu que ce n'est pas moi qui y loge mais bien un desservant. Je ne sais pas comment le conseil municipal a-t-il pu disposer à son gré de cette maison... et changer sa destination. On a loué à un particulier une mauvaise chambre pour y faire seulement l'école, c'est une chambre fermée, il y pleut, il y neige... En conséquence, je viens vous supplier de mettre un frein à cet état des choses, en ordonnant que la maison commune de Bats soit rendue à sa première destination. »

Suite à ce courrier, la commune dut acheter une autre maison afin d'y loger le curé mais finalement celui-ci resta dans « ses murs » et l'instituteur intégra la seconde maison nouvellement acquise.

En 1883, l'évêque d'Aire exigea avant de nommer un nouveau prêtre que le presbytère « malsain et inhabitable » soit haussé d'un étage et que le rez-de-chaussée soit réparé. Une vente de bois des Caoubons devait financer ces nouveaux travaux. Le 1er mai 1884, le nouveau curé, l'abbé Ducos rentra dans le presbytère restauré. Après la loi de 1905 concernant la séparation des églises et de l'état, les curés durent payer un loyer.

En 1907, presbytère, grange, jardin et prairie furent loués pour 9 ans à l'abbé Labat pour 30 francs annuels. En 1949, le presbytère fut loué à l'abbé Farthouat pour 900 F par an (occupation 3 jours par semaine), Une parcelle de prairie lui fut également louée pour 1100 F/an. Le bâtiment resta presbytère jusque dans les années 1950 puis il fut ensuite loué à des particuliers. En 1978, après une importante restauration on y installa la mairie et la cantine scolaire. En 1984, l'étage fut aménagé et loué à Paul et Irène Morganx. Le bâtiment fut rénové en 1994.



*Joseph de Pardaillan du château de Gignan (Lupiac 32) était l'époux d'Emilie-Etiennette-Caroline du Souilh d'Aire. Le père de la Dame Pardaillan, Pierre Laurent du Souilh avait acheté en 1788 la seigneurie d'Aubagnan. En 1802, il fut maire d'Aire. Les Pardaillan possédaient à Bats de nombreux biens (cf cadastre de 1828).

Commission patrimoine (comité des fêtes)



